



Conseil Municipal
Procès-Verbal
Séance du 11 décembre 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence Madame BUCCI ALBERTO, Maire en exercice

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Mickaël BUCCI, Françoise PAQUET, Jean-Emile MOUTTE, Yoann QUEVAL

REPRÉSENTÉ : Fabrice KOWALZCYK par Mickaël BUCCI

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe GOSSART, Ernest CHARLET, Sylvain DAO-LENA, Michel GRASSI

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mickael BUCCI

Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Mickael BUCCI est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2024.

Vote : 7 Pour

Madame le Maire informe le conseil municipal que le président et le vice-président de l'ACSSQ viendront à 19h30, après la séance.

Comptabilité/Finances

✚ Tarifs secours sur pistes 2024/2025

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs des secours sur pistes pour la saison 2024/2025.

Vote : 7 Pour

✚ Décisions modificatives

Au cas où il y aurait des besoins, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à faire les modifications nécessaires.

Vote : 7 Pour

✚ Autorisation à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget précédent

Madame le Maire rappelle au conseil, qu'en vertu de l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget.

Cela permet d'engager des dépenses urgentes, qui pourraient survenir, avant l'adoption du budget.

- Budget camping : 24 000,00 €
- Budget eau : 50 569,00 €
- Budget général : 212 362,50 €

Vote : 7 Pour

Groupement de commande des ambulances - attribution du marché

Le 1^{er} adjoint rappelle que la commune a passé un appel d'offres sur 3 saisons – 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027.

Le montant étant en dessous de 300 000,00 €, nous avons pu faire un MAPA.

Il explique que les Ambulances Alpines (seul candidat) ont été retenues.

Le conseil municipal entérine le choix de la commune et approuve l'exposé du 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché.

Vote : 7 Pour

Personnel

Suppression de postes

Madame le Maire expose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne spécifique au secrétaire général de mairie de 2 agents de la commune, il y a lieu de supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de créer 2 postes de rédacteur.

Vote : 7 Pour

Création de 2 postes de rédacteur

Suite à la suppression des 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, il y a lieu de créer 2 postes de rédacteur, en catégorie B, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote : 7 Pour

Actualisation du régime indemnitaire

Suite à la création des 2 postes de rédacteur, il y a donc lieu de revoter, pour la catégorie B, le régime indemnitaire (RIFSEEP).

Vote : 7 Pour

Adhésion au contrat cadre de prestations sociales mis en place par le centre de gestion des Hautes-Alpes (tickets restaurants)

Madame le Maire expose que le Centre de gestion des Hautes-Alpes a lancé une procédure de marché public concernant l'obtention de titres restaurants pour le bénéfice des collectivités et établissements publics du département ayant donné mandat. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

La Commune d'Aiguilles a souhaité donner mandat au CDG 05 pour se joindre à la procédure de passation du contrat titre restaurant et ainsi bénéficier de la mutualisation des coûts. A l'issue de cette dernière, l'offre présentée par Edenred a été retenue.

Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention d'adhésion.

Vote : 7 Pour

Intercommunalité

⚡ Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Le conseil municipal fixe à 0,43 €/m³ + 0,01 €/m³ HT (soit 0,44 €/m³ HT) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote : 7 Pour

Divers

⚡ DSP Camping

Madame le Maire rappelle que le contrat de DSP arrive à échéance le 30/05/2025, et qu'il y a lieu de lancer la procédure de renouvellement pour la saison prochaine.

Le conseil municipal, au vu du rapport, autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment à lancer un nouvel avis d'appel public à concurrence.

Vote : 7 Pour

⚡ Bail de location local commercial SAS Aiguilles Sport

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise en séance du 27 novembre dernier, relative à la mise en location de l'ancien local de la Poste pour y établir un magasin de sport destiné à la location et la vente de matériel de sport, de ski, de ski de randonnée et de matériel pour la cascade de glace en vue de développer l'espace montagne d'Aiguilles.

Les diagnostics ayant été réalisés, Madame le Maire va confier la rédaction du bail à Maître FORTOUL.

Loyer 400 €/mois, les 2 premières années minorées de 50%.

Les charges collectives seront à la charge du preneur à hauteur de 1000 €.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire établir le bail par maître FORTOUL.

Changement de compteur de 9 KW à 12 KW.

Tarif 750 € à refacturer au preneur.

Vote : 7 Pour

⚡ Election des membres de la commission de délégation de service publique

Madame le Maire expose qu'il y a lieu d'élire 3 titulaires et 3 suppléants pour la commission DSP Camping :

- Titulaires :
Jean-Pierre CLAEYMAN
Mickaël BUCCI
Jean-Emile MOUTTE

- Suppléants :
Françoise PAQUET
Michel GRASSI
Yoann QUEVAL

Vote : 7 Pour

✚ Convention Viso Sport

Madame le Maire expose qu'entre Nicolas BERNARD et Julia PRAS (Viso Sport) et la commune, il y a lieu de conventionner pour assurer l'accueil et l'information des pratiquants de l'espace montagne.

La convention doit nous être transmise par la société qui a réalisé l'étude de faisabilité.

Vote : 7 Pour

✚ Convention partenariat Commune / Association Culture pour l'animation de la cascade de glace

La commune d'Aiguilles confie à l'Association Culture et Loisirs à nouveau pour la saison hivernale 2024/2025, la responsabilité de la gestion de la cascade de glace artificielle d'Aiguilles, sous couvert de l'implication d'un guide de haute montagne.

Afin de définir au mieux les modalités de gestion de cette cascade de glace, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre la Commune d'Aiguilles et l'Association Culture et Loisirs.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat. Ce document définit les obligations de chacune des parties.

Vote : 7 Pour

✚ Convention partenariat Régie des stations du Queyras / ESF / Commune

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'une convention tripartite pour que l'école de ski, lorsque l'espace ludique est fermé, puisse utiliser le site (uniquement les tapis).

Vote : 7 Pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.